Arrondissement De Sarlat La Caneda

MAIRIE DU LARDIN SAINT-LAZARE 24570 LE LARDIN SAINT-LAZARE

Canton de HAUT-PERIGORD NOIR

☎ 05.53.51.27.11 **⋘** 05.53.51.05.15

> Le Lardin Saint Lazare, Le 24 Septembre 2015

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS ET DES ELEVES - COMPORTEMENT LORS DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)-

Les élèves doivent obéissance et respect au personnel communal, ainsi qu'aux intervenants lors des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

En cas d'attitude d'indiscipline de l'enfant ou de dégradation, un système de croix est mis en place. Au bout de 4 croix, un 1er avertissement sera adressé aux parents.

L'obtention de 8 croix entraînera l'exclusion d'une semaine des TAP. Les parents recevront un courrier pour avertir de cette sanction et ils seront tenus à récupérer leur enfant le Mardi, Jeudi et Vendredi à 15h30.

Au bout de 10 croix, <u>l'exclusion totale des Temps d'Activités Périscolaires</u> de l'enfant sera prononcée.

	Le Maire, Laurent DELAGE
	Professeurs des écoles avant le 01/10/2015
M. Mme	déclare(nt) avoir
pris connaissance des modalités de règlem	ent pour les Temps d'Activités Périscolaires et en acceptent
les conditions.	
NOM - prénom de l'enfant	
Le:	
Signature	